

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1006

Artikel: Réforme des finances fédérales : propositions pour un consensus
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Propositions pour un consensus

Réflexions communes de *Domaine public* et d'*Entreprise romande*

Pas un objet de la politique gouvernementale qui ait subi autant d'échecs. Depuis quarante ans, les projets de réforme des finances fédérales ont laissé, au long du recensement des référendums constitutionnels, beaucoup de carcasses brûlées. Jamais pourtant le peuple n'a privé l'Etat central de ressources.

Dans ce jeu répétitif de méfiance et de confiance tenue en laisse, on a pu voir une sorte de sagesse: ne pas lâcher les cordons de la bourse.

Aujourd'hui, un nouveau projet est déposé. Va-t-on assister au dixième épisode de la série avec, pour soutenir l'intérêt, quelques retouches au scénario? Le projet gouvernemental est, cette fois-ci, d'une prudence extrême, intériorisée; et c'est le Conseil des Etats qui joue les émancipés en préconisant l'introduction d'une TVA.

Nous, signataires communs de ce texte, souhaitons un projet qui réussisse. La condition du succès est un accord politique large. Alors que, *Entreprise romande* et *Domaine public*, nous appartenons à des environnements différents, nous nous sommes rencontrés sur les termes d'un projet que nous pourrions défendre avec conviction.

Pourquoi donc rompons-nous avec le jeu du perpétuel provisoire prudent?

Le statu quo, même retouché, ne peut être maintenu pour deux raisons essentielles.

La première tient à l'Europe. Il est évident que si le Parlement choisit la TVA comme mode de perception de la fiscalité indirecte, ce qui constituerait un acte important d'harmonisation avec la Communauté et nos partenaires de l'AELE, un refus n'aura pas la même signification que les actes de méfiance antérieurs. Car ce refus révélerait alors, sur un sujet où nous sommes maîtres de notre décision, une incapacité d'entre-

prendre des réformes. Le conservatisme de prudence deviendrait un conservatisme d'inertie.

Mais en contrepartie l'argument européen ne doit pas être galvaudé. Ce n'est pas un pavillon qui peut couvrir n'importe quelle marchandise, notamment un choix politique partisan. L'Europe doit être un argument reçu et non pas l'occasion d'un chantage.

La deuxième raison qui pousse à refuser un statu quo stagnant, c'est que la recherche de l'équilibre des finances fédérales a engendré des situations d'injustice. L'impôt fédéral direct, impôt à forte progression ne touchant autrefois que les contribuables aisés, est devenu un impôt général frappant même les contribuables modestes.

Or la TVA retenue par le Conseil des Etats se contente de remplacer par un autre mode de perception l'ICHA que voulait maintenir et moderniser le Conseil fédéral. Mais il s'inscrit dans la même systématique prudente: se limiter à une réforme de la fiscalité indirecte et de la loi sur le timbre, et rechercher une opération blanche par le jeu des transferts, des allègements et des extensions de l'impôt. En réalité, dans le modèle du Conseil des Etats, le taux de 6,2% dégage au profit de la caisse fédérale un supplément de recettes d'environ 800 millions, grâce à l'assiette plus large de la TVA.

Ce cadre étroit dans lequel s'inscrit la réforme fait que la consommation est chargée de 3,6 milliards qui ne soulagent que deux secteurs: l'industrie et notamment l'industrie d'exportation, que ne frappera plus la taxe occulte et qui pourra obtenir remboursement de l'impôt indirect ayant frappé ses investissements. D'autre part, la place financière suisse verra levé le handicap que représente, sur certaines opérations de titres, la perception du timbre que ne

connaît pas la concurrence étrangère.

Un tel transfert ne réunit pas les conditions du succès. Il ne crée pas les termes d'un accord politique large. Au contraire, il prépare un cumul des oppositions: celle de la gauche, celle des professions touchées par l'extension de l'impôt aux prestations de services, celle des fédéralistes qui refusent l'impôt fédéral direct rendu définitif sous une forme inchangée.

Or, à l'heure européenne, il faut vouloir le succès. D'où nos propositions.

Le principe de base est que la révision de la fiscalité indirecte doit dégager un surplus de recettes qui constitue une marge de manœuvre. Elle est indispensable pour corriger ce que nous avons appelé les injustices du statu quo stagnant.

Le taux ordinaire de la TVA (sous réserve des articles de l'actuelle liste franche) devrait être fixé à 8%. Si l'on sait que la Communauté européenne prévoit une harmonisation à l'intérieur d'une fourchette de 14% à 20% pour le taux normal et de 4% à 9% pour le taux réduit, ce taux de 8% demeure en situation de concurrence extrêmement bas.

Pour lever certaines répulsions qui tiennent plus à la peur de la charge administrative que du prélèvement fiscal, la limite d'exonération prévue à 75'000 francs pourrait être portée à 150'000, voire 250'000 francs de chiffre d'affaires. C'est un objet de négociation et d'appréciation, étant précisé que les entreprises exonérées n'auront pas la possibilité de déduire la charge antérieure.

En ce qui concerne le secteur bancaire, dont le Conseil fédéral souhaite qu'il participe partiellement à la compensation demandée, *Entreprise romande* voudrait s'en tenir à sa seule soumission à l'imposition de la TVA, au même titre que les autres agents économiques, tenant compte du fait que l'allègement de l'IFD ne porterait que sur

les personnes physiques. *Domaine public*, en revanche, considère que des mesures spécifiques pourraient être adoptées. Il convient d'en débattre.

Une TVA à 8% dégagerait une marge de manœuvre de quelque trois milliards.

Cette somme devrait être redistribuée selon deux affectations.

Un allègement substantiel de l'impôt fédéral qui frappe les personnes physiques est indispensable.

Diverses modalités de cet abattement sont envisageables qui pourront, elles aussi, faire l'objet de négociations et d'appréciations. On peut imaginer qu'avec la moitié du surplus dégagé, soit encore 1,5 milliard, il serait possible, par une déduction en francs d'impôts, d'exonérer tous les contribuables à faible revenu et de réduire ainsi l'assiette fiscale. On peut imaginer aussi une réduction en pourcentage, ou une combinaison de réductions sociales et générales.

Même si, contrairement à ce que l'on croit parfois, l'imposition indirecte a également un caractère de progressivité — plus on dépense, plus on paie d'impôts — il ne faut pas perdre de vue

que celle-ci frappera chacun, y compris les revenus les plus modestes qui ne sont pas soumis à l'impôt fédéral.

Il est donc indispensable de prévoir une mesure de compensation de nature sociale, qui soit bien ciblée.

Le Conseil des Etats a admis que la TVA pourrait être augmentée de 1,3% si le financement de l'AVS justifiait cette augmentation. Cette proposition a le mérite, en prévoyant un taux de 7,5% (6,2 + 1,3) de démontrer que le taux de 8% est réaliste et acceptable. Elle a, en revanche, deux inconvénients. Dans l'immédiat, elle n'apporte rien; elle n'est qu'une éventualité. Au futur, elle ne sera qu'une mesure de financement générale et par conséquent sans effet social précis.

Alors que l'on constate de manière générale une augmentation constante des subventions accordées par la Confédération, les économies réalisées sur le subventionnement de l'assurance maladie ont créé pour les assurés à très faible revenu, selon le Conseil fédéral lui-même, des situations pénibles. C'est la raison pour laquelle nous préconisons qu'une somme importante soit consacrée à rendre plus supportable l'assurance maladie et particulièrement l'encadrement du 4^e âge. Certes,

la révision de la loi sur l'assurance maladie est un dossier aussi difficile que celui des finances fédérales. Il ne saurait être question de cumuler les difficultés. Mais le Parlement, unanime, dans l'attente d'une révision, a affecté récemment 300 millions pour que les cas les plus douloureux puissent être corrigés. Globalement, cette somme pourrait être doublée ou triplée, à condition qu'elle ne soit pas répartie selon une formule arrosoir. Priorité aux familles et aux revenus modestes.

Enfin, l'Europe exigera de plusieurs professions des adaptations parfois difficiles. D'autre part, quelle que soit la forme de notre entrée dans l'Europe, nous aurons à renforcer notre participation aux fonds d'aide aux régions les plus pauvres. Une réserve de solidarité, intérieure et extérieure, doit donc être préservée.

Nous croyons que sur de telles bases un accord large est possible. Nous l'avons, *Entreprise romande* et *Domaine public*, expérimenté à notre échelle. Nous souhaitons que s'ouvre dans cet esprit une négociation politique au niveau national.

Domaine public

Entreprise romande

40 TONNES

La vraie solidarité

(jd) Il ne viendrait à l'idée de personne, sous prétexte de solidarité, d'offrir un verre supplémentaire à un client pris de boisson et de s'enivrer avec lui. A lire les commentaires du parti libéral après la décision du Conseil fédéral de ne pas autoriser, même temporairement, le transit des camions de 40 tonnes à travers le Gothard, on pourrait croire que ce principe de comportement ne vaut pas en matière de trafic routier pour ce parti. «Le coche est manqué», «Aide à l'Europe refusée»; cette manière de qualifier la réponse helvétique à la demande européenne de pallier la fermeture forcée et provisoire d'un axe tyrolien relève d'une analyse complètement erronée: la solidarité est justifiée lorsqu'il s'agit de contribuer à la solution d'un problème, de sortir de l'or-

nière. Dans le cas particulier, une attitude compréhensive de la Suisse n'aurait contribué qu'à faire perdurer un non-sens économique et écologique. Si l'Europe avait pu faire valoir un projet crédible — chronologie, investissements et prescriptions — de solution au trafic des marchandises, compatible avec les exigences de l'environnement, il y aurait eu matière à négociation. Mais les gouvernements sont encore trop sensibles aux intérêts des transporteurs routiers et ces derniers, on le sait d'expérience, ne comprennent que le langage de la contrainte. L'effondrement du pont de Kufstein est dans ce sens une aubaine. Alors que les populations alpines de France et d'Autriche manifestent leur refus de supporter plus longtemps les nuisances du trafic routier au nom des impératifs économiques à court terme de l'Europe unie, la réponse négative de la Suisse traduit une véritable solidarité, seule à même d'imposer un changement radical de la politique européenne des transports. ■

EN DÉMOCRATIE DIRECTE

Le ridicule ne tue pas

(pi) La démocratie directe est décidément un exercice bien difficile: même les professionnels de la politique se fichent dedans. Voilà-t-il pas en effet que la conseillère nationale Geneviève Aubry, rédactrice responsable de *L'Atout*, cette propagande paraissant sous forme d'annonces dans les journaux, déclare, après un plaidoyer en faveur des camions de 2,50 mètres: «Ayons le courage de voter NON le 23 septembre prochain.» Madame Aubry devrait pourtant savoir que lors d'un référendum, la question posée est: «Acceptez-vous la modification de la loi...» Le plus cocasse, c'est que l'encart en question était titré: «Quand la démocratie se ridiculise!» Une nouvelle preuve en tout cas que le ridicule ne tue pas. ■